



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-02-2026 /

Dossier complet le : 12-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014310/KK P

1 Intitulé du projet

SIRIUS GRESILLONS

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

S.C.C.V. SIRIUS GRESILLONS

Raison sociale

S.C.C.V. SIRIUS GRESILLONS

N° SIRET

99499222000016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DE VRIENDT

Prénom(s)

HERVE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site s'inscrit dans le développement de la ZAC Gare des Gresillons a Gennevilliers, sur les ilots U et V. Ces ilots etaient anciennement occupes par une partie (batiments B et C) de l'usine de la societe Aubert et Duval, exploitee depuis les annees 1940 pour des activites de metallurgie. La cessation de l'activite a ete enregistree a la Prefecture le 3 novembre 2010 et elle a fait l'objet d'un PV de recolement en date du 10 avril 2017. Les batiments B et C ont ete demolis et le terrain depollue entre 2013 et 2016. Le projet consiste en la construction sur un terrain de 20 000 m² de 3 immeubles a usage d'activites industrielles et de bureaux d'accompagnement qui seront developpes en R+1 et R+2. Les surfaces plancher sont : 8 702 m² a usage d'activites industrielles; 4 713 m² a usage de bureaux et locaux sociaux. Le projet cree egalement 4 050 m² d'espaces verts de pleine terre et 3 657 m² de toitures vegetalisees.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de developper un parc d'activite de 3 batiments. Le programme vise une grande adaptabilite aux activites industrielles et artisanales au travers d'une divisibilite importante et d'une fonctionnalite optimale avec une hauteur libre de 4 m a 7,50 m, une resistance au sol de 1 a 3 t/m² et un acces gros et petits porteurs. L'architecture respectera le cahier de prescriptions paysageres, architecturales et environnementales de la ZAC (CPUAPE etabli par le cabinet HAME) avec, entre autres : - L'amenagement d'une venelle paysagere et d'un corridor ecologique; - Des toitures a pente en facades de la rue Henri Vuillemin et l'usage de la brique de parement; - Un coefficient de biotope de 0,4, indice IC construction seuil 2028 et niveau 1 du label biosource; - La certification HQE batiment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site anciennement occupé par une usine métallurgique (cessation d'activité en 2010) est une friche industrielle. Le terrain a été dépollué entre 2013 et 2016. La durée prévisionnelle du chantier de construction du parc d'activités est d'environ 24 mois. Le démarrage du chantier est envisagé en 2027. Le Maître d'ouvrage fera en sorte de limiter au maximum la consommation d'eau sur le chantier. Il veillera également à limiter les impacts de ses travaux en valorisant autant que possible les matériaux de démolition et en équilibrant les délais et les remblais pour limiter la mise en décharge.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est un parc d'activités artisanales et industrielles. L'effectif prévisionnel du site est de 250 à 300 personnes. Les activités vont engendrer un trafic routier modéré estimé à 200 allers-retours de véhicules légers par jour et 15 à 25 PL ou VUL par jour. Il est prévu 219 places de stationnement VL sur le site dont 150 places extérieures et 69 places en sous-sol des bâtiments 1 et 2. 12 places de stationnement PL seront réparties au droit des portes sectionnelles du bâtiment 3. 5 places de stationnement 2 roues motorisées seront prévues dans le parking en sous-sol. Il est également prévu 60 m² de stationnement vélos qui seront situés au parking en sous-sol et dans un local en RDC. Les places de stationnement VL sont équipées d'ombrières photovoltaïques, sur une surface d'environ 400 m². Ces stationnements seront dédiés aux véhicules nécessaires aux activités productives qui s'implanteront sur le parc d'activités. Le personnel sédentaire sera encouragé à utiliser les transports en commun. L'entrée du Parc d'activités projeté se trouvera à 600 m de la Gare des Gresillons. De nombreuses lignes de bus desservent également la station "Gresillons" de la ligne 13 du métro. La ville de Gennevilliers a réalisé un réseau important de pistes cyclables qui permettent d'irriguer le territoire jusqu'aux berges de la Seine. Une nouvelle piste cyclable sera réalisée par l'aménageur de la ZAC au niveau de la rue Henri Vuillemin qui permettra un accès direct au projet via la venelle paysagée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet va faire l'objet d'une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle : 20 000 m ² SDP : 13 415 m ² B1 : RDC : 827 m ² - Bureaux (R+1) : 775 m ² Locaux sociaux (R+2) : 115 m ² B2 : RDC : 875 m ² - Bureaux (R+1) : 790 m ² B3 : RDC : 7 000 m ² - Bureaux (R+1) : 2 700 m ² Locaux sociaux (R+2) : 353 m ² Logement gardien : 95 m ²	(B1 : 49,8 m x 18 m - B2 : 52 m x 18 m - B3 : 73,50 m x 100 m, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : "N Lat. : "E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est localise dans le zonage UPGE02 du PLUI approuve le 26 juin 2025.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont de type II : La pointe aval de l'île-Saint-Denis a environ 2,5 km; Le Bois de Boulogne a environ 5 km; Le Parc départemental de la Courneuve a environ 5,6 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans l'environnement du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Sans objet a Gennevilliers.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La region Ile-de-France a adopte le 26/09/2024 un Plan Anti-bruit dont l'objectif est de diminuer de 30% les personnes souffrant du bruit des transports, d'ameliorer le confort sonore et depister et proteger les jeunes franciliens des comportements a risques.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet a Gennevilliers.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sans objet sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Gennevilliers est concernee par le PPRT des societe SOGEPP et TRAPIL (depots petroliers) approuve de 21/12/2012 et celui de TOTAL approuve le 11/04/2013.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet de modification du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine a ete approuve le 11/07/2022.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site precedemment exploite par une industrie metallurgique a fait l'objet de travaux de depollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La ZAC Gare des Gresillons n'est pas incluse dans une zone definie comme "environnant les champs captants".
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est recense sur la commune de Gennevilliers ou a proximite. Le site le plus proche est la ZPS FR1112013 : Sites de Seine-Saint-Denis avec l'entite de la Pointe aval de l'ile Saint-Denis a environ 2,5 km.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site est alimente en eau potable par le reseau public de la commune de Gennevilliers. Il n'est pas envisage de consommation d'eau industrielle. L'eau potable sera utilisee pour les besoins du personnel, le nettoyage des locaux et le fonctionnement des activites.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet vise l'equilibre deblais-remblais pour limiter au maximum le deplacement de terres en dehors du site. L'etude preliminaire conduit a 4 972 m3 de deblais et 5 020 m3 de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les apports en materiaux seront limites.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le chantier de construction necessitera des apports de materiaux de construction mais il n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou de sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera raccorde au reseau public d'alimentation en eau potable. Les activites ne vont pas generer une consommation d'eau importante. Le site sera raccorde au reseau public d'assainissement. Les eaux usees collectees seront acheminees vers la station d'epuration d'Acheres. La gestion des eaux pluviales par infiltration sera privilegiee.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain d'assiette du projet est une friche industrielle. Le projet n'est pas susceptible de degrader la faune ou la flore. Un diagnostic biodiversite a ete realise sur le site par la societe BIRDING Environment en octobre 2024 dans le cadre du projet d'amenagement de la ZAC Gare des Gresillons. Cette etude montre des enjeux faibles a moderes. Dans le cadre de l'elaboration du dossier de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situe a environ 2,5 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC Gare des Gresillons. Il ne consomme pas d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le terrain envisage pour le projet n'est pas impacte par les PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La ZAC Gare de gresillons est situee en zone inondable. Le terrain d'assiette du projet est en zone hors submersion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'activite ne presentera que peu de risque de pollution atmospherique (gaz d'echappement des vehicules). Elle ne produira pas d'effluents industriels.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Il est prévu un effectif de l'ordre de 300 personnes pour l'ensemble du Parc d'activités. Les activités vont engendrer un trafic routier modéré estimé à 200 allers-retours de véhicules légers par jour et 15 à 25 PL ou VUL par jour.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les activités envisagées ne seront pas source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activités envisagées ne produiront pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les activités envisagées ne produiront pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les activités envisagées ne produiront pas d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les activités envisagées ne produiront pas de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux usées seront évacuées dans le réseau d'assainissement de la commune. Les eaux collectées seront acheminées vers la station d'épuration d'Acheres.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales de toiture seront directement infiltrées. Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant infiltration ou éventuel rejet dans le réseau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les activités envisagées ne sont pas susceptibles d'engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les activités artisanales ou industrielles vont produire des déchets non dangereux qui seront triés et enlevés conformément à la réglementation afin de favoriser leur valorisation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Nous n'avons pas identifié de projet dont les incidences pourraient se cumuler avec le projet de parc d'activités.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le futur parc d'activités s'inscrit dans le projet d'aménagement de la ZAC Gare des Gresillons. Dans le cadre de l'actualisation du dossier de réalisation de la ZAC, le projet de la ZAC a été soumis à évaluation environnementale. L'étude d'impact a été déposée le 13/02/2026 (AR reçu par la Mairie de Gennevilliers le même jour). Le futur parc d'activités respectera le cahier des charges de la ZAC. Il est cohérent avec les hypothèses et les conclusions des études qui ont conduit à la création de la ZAC. Les immeubles seront conçus suivant les réglementations en vigueur en privilégiant les matériaux biosourcés. Les usagers du site seront incités à utiliser les transports en commun et les pistes cyclables.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet sera conçu et réalisé dans le respect de la réglementation en vigueur (RE2020) et conformément au cahier des charges de la ZAC Gare des Gresillons. Il est cohérent avec les hypothèses et les conclusions de l'étude d'impact qui a conduit à la création de la ZAC. La mise à jour de l'étude faunistique et floristique réalisée par la société Birding Environment en 31 octobre 2024 confirme l'absence d'enjeu fort sur le site. Dans le cadre de l'actualisation du dossier de réalisation de la ZAC, le projet de la ZAC a été soumis à évaluation environnementale. L'étude d'impact a été déposée le 13/02/2026. Compte tenu de l'évaluation environnementale en cours d'instruction à l'échelle de la ZAC, notre projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DE VRIENDT

Prénom HERVE

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Paris

Fait le 25-02-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)